



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 21 MARS 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni, dans la Salle des Cérémonies, en session ordinaire à 19 heures, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, 1^{er} Adjoint au Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 14 mars 2023 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Mesdames et Messieurs les Adjointes

Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Bruno MOREAU, Nicolas VERNEAU.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Joël BARON, Benjamin DEBUIGNE, Anthony DELVAQUE, Jean-Louis JANVIER, Cécile JORY-JANVIER, Stéphanie LESTIOU, Laurent NAVARRE, Nathalie SAULZET, Frédéric THÉRY.

Absents :

Joël DEBUIGNE, qui donne pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIS.

Claire CAILLON, qui donne pouvoir à Benjamin DEBUIGNE.

Isabelle DUPUIS, qui donne pouvoir à Anthony DELVAQUE.

Lionel RUÉ-THIBAL, qui donne pouvoir à Cécile JORY-JANVIER.

Elodie CONTE.

Secrétaire de séance :

Stéphanie LESTIOU

Ajout à l'ordre du jour

Il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant :

- Convention avec un établissement spécialisé, Clinique de Saumery, pour l'accueil des résidents à la Médiathèque,
- Remboursement de factures à une élue,
- Mise à jour de la liste des élus aux commissions.

Ces ajouts sont approuvés à l'unanimité

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 janvier 2023

Le procès-verbal du 12 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/03-2023

Budget général : Compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion 2022 dressé par le Receveur municipal, est approuvé à l'unanimité, par 16 voix POUR.

Délibération N°002/03-2023

Budget général : Compte administratif 2022

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, adjoint au Maire, présente au conseil Municipal les résultats d'exécution du Budget communal 2022.

Résultat d'exécution du budget (Hors reste à réaliser)

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	207 908,51		114 289,36	322 197,87
Fonctionnement	140 610,55	140 610,55	66 234,57	66 234,57
TOTAL	348 519,06	140 610,55	180 523,93	388 432,44

Après cet exposé, le conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, adjoint au Maire, procède au vote du compte Administratif 2022.

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2022 à l'unanimité, par 16 voix POUR.

Délibération N°003/03-2023

Budget Général : Affectation de résultat 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 16 voix POUR, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 66 234,57€
- Un excédent cumulé d'investissement de 322 197,87€
- Un solde de dépenses d'investissement restant à réaliser de 388 432,44€
- Un solde de recettes d'investissement restant à réaliser de 57 848€

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement au Budget primitif 2022 comme suit :

Le solde excédentaire de fonctionnement du budget primitif 2022 de 66 234.57 € est affecté au compte 1068.

Délibération N°004/03-2023

Budget Locaux Commerciaux : Compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de gestion 2022 dressé par le Receveur municipal, est approuvé, à l'unanimité, par 16 voix POUR.

Délibération N°005/03-2023

Budget Locaux Commerciaux : Compte administratif 2022

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les résultats d'exécution du budget des locaux commerciaux 2022.

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	8 261,18		- 1 128,00	7 133,18
Fonctionnement	139 207,40		4 521,80	143 729,20
TOTAL	147 468,58		3 393,80	150 862,38

Après cet exposé, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS, adjoint au Maire, procède au vote du Compte Administratif 2022.

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2022, à l'unanimité, par 16 voix POUR.

Budget Locaux Commerciaux : Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 16 voix POUR, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Le Compte Administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 143 729.20 €
- Un excédent d'investissement de 7 133.18 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit au budget primitif 2023 au compte 002 : 143 729.20 €

Délibération N°007/03-2023

Budget Communal : Vote des taxes

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Il indique que les bases d'imposition prévisionnelles pour 2023 subissent une augmentation d'environ 9,50%, augmentation correspondant au coût de la vie évaluée par l'Etat.

Monsieur Bruno MOREAU indique qu'il devrait être possible de récupérer de la taxe d'habitation sur les maisons secondaires qui servent de location saisonnière sans augmenter la taxe foncière bâtie. Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS lui répond que les deux taxes sont liées, si on augmente une, automatiquement on augmente la seconde.

Monsieur Laurent NAVARRE demande à connaître les taux votés en 2022.

Une discussion entre les élus s'engage sur la taxe de séjour. Monsieur Bruno MOREAU demande si la commune perçoit quelque chose vis-à-vis de cette taxe. Plusieurs élus répondent que non, en précisant qu'elle est perçue par la Communauté de communes du Grand Chambord.

Monsieur Benjamin DEBUIGNE propose qu'il soit possible que la commune perçoive des revenus si elle met en place la taxe d'habitation des logements vacants.

Monsieur Jean-Louis JANVIER revient sur les dotations de l'état établies sur les bases du recensement qui a eu lieu dans la commune, en indiquant que les administrés n'ont pas joué le jeu, en faussant les déclarations. Monsieur Nicolas VERNEAU indique que l'on ne peut pas être derrière les gens. Sinon, il existe une procédure mais cette procédure demanderait de mettre en place des procès-verbaux contre chaque administré qui n'observe pas les règles de recensement et serait passible d'une amende de 38 €.

Monsieur Bruno MOREAU demande qu'une recherche soit faite sur la taxe de séjour, et son impact sur les finances de la commune. Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS lui indique qu'une réponse lui sera apportée au prochain Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS demande au Conseil Municipal de se recentrer sur le sujet, et demande au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non des taux sur les taxes foncières.

Le Conseil Municipal maintient ainsi le taux des 3 taxes,

- Taxe foncière (bâti) 47.63 %
- Taxe foncière non bâti) 60.21 %
- Taxe d'habitation 18.48 %

Les taux sont adoptés à l'unanimité.

Tarifs 2023

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS présente les tarifs qui seront applicables sur l'année 2023. Il propose au conseil Municipal que les agents de la commune puissent bénéficier du tarif applicable aux habitants de la commune. Monsieur Joël BARON exprime son accord à cette proposition et s'étonne qu'elle n'ait pas été proposée plus tôt.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la prise en compte de cette proposition.

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS présente les modifications envisagées, notamment sur les modalités applicables désormais aux associations sur la location de la salle des fêtes à compter de juin 2024, ainsi que l'augmentation du prix du repas à la cantine, passant de 3.80 € à 3.90 €. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des coûts de RESTAUVAL qui gère les repas de la cantine scolaire.

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS indique à l'ensemble du conseil que les tarifs pratiqués sur la commune pour le Columbarium sont élevés en comparaison avec les communes limitrophes, et que les cases du Columbarium peuvent en principe contenir d'une à quatre urnes. Monsieur Bruno MOREAU intervient sur le fait que les cases sont petites et qu'elles ne peuvent contenir que deux urnes au maximum.

Une proposition est faite par Madame Stéphanie LESTIOU d'augmenter sensiblement le tarif des concessions du cimetière et de baisser le tarif du Columbarium. Madame Nathalie SAULZET exprime son désaccord.

Monsieur Bruno MOREAU propose le maintien des tarifs pour le columbarium jusqu'à l'épuisement des sept cases restantes. 11 élus indiquent leur souhait de maintenir les tarifs actuels, et 5 élus s'abstiennent.

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS propose que le tarif applicable aux jetons soit revu à la hausse en indiquant que les autres communes limitrophes appliquent un tarif plus élevé. Monsieur Bruno MOREAU précise que les visiteurs achètent des jetons sur la commune pour les utiliser sur les autres communes, et qu'il est nécessaire de racheter des sachets qui coûtent cher en conséquence à la commune. L'ensemble des élus vote le maintien du tarif actuel soit 2.5€.

Un débat se met en place concernant les tarifs applicables pour les animaux égarés. Monsieur Bruno MOREAU demande qu'il soit fait un bilan sur les recettes perçues au titre des animaux égarés afin de constater si les propriétaires s'acquittent véritablement des tarifs. Il est précisé que Monsieur BOULANGER, qui recueille les animaux égarés au titre de la convention passée entre les deux parties (Commune et M. Boulanger), doit indiquer aux propriétaires que pour reprendre leurs animaux, ils doivent passer par la Mairie afin de payer le montant de la prestation correspondant.

Pour les animaux qui ne sont pas identifiables, Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS indique qu'une convention avec la SPA est en préparation, et qu'elle sera présentée au prochain Conseil Municipal le 12 avril 2023. Il propose de voter pour l'augmentation des tarifs. 8 élus se prononcent pour une augmentation et 8 élus proposent le maintien des tarifs.

Le Conseil Municipal décide le maintien des tarifs actuels à la condition que les propriétaires paient obligatoirement le service fourni.

Monsieur Bruno MOREAU revient sur le tarif appliqué aux associations pour la location de la salle Muguette BIGOT située à la médiathèque. Il estime que la location de cette salle par les associations soit gratuite. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité la nouvelle grille des tarifs 2023.

Salle des Associations et tarifs divers :

En ce qui concerne les associations, l'utilisation de la salle sera gratuite pour la première manifestation, payante à demi-tarif pour la seconde et payante à compter de la troisième au tarif des habitants de Huisseau sur Cosson.

Les associations devront confirmer la date de réservation 3 mois avant leur manifestation.

Sans confirmation de leur part dans le délai imparti, la salle sera réputée disponible.

Délibération N°009/03-2023

Subventions 2023

Monsieur Benjamin DEBUIGNE présente les subventions qui seront accordées aux associations pour l'année 2023, en indiquant la somme demandée par les associations, le nombre d'adhérents par association et la somme accordée par la Commission Vie associative et culturelle.

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS indique que certaines associations sont méritantes, du fait de leur implication sur la commune, du nombre de leur adhérent et de leur participation lors des manifestations organisées sur la commune. Il revient ainsi sur le fait que trois associations méritent davantage que ce qui leur a été accordé (le Foot, Temps Libre et le cyclisme). Monsieur Laurent NAVARRE et Monsieur Benjamin DEBUIGNE rejoignent la proposition de Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS sur cette revalorisation. Monsieur Laurent NAVARRE précise qu'il est impératif de soutenir nos associations, et notamment les associations sportives destinées à promouvoir le sport auprès des plus jeunes, et que la réduction des subventions accordées n'envoie pas un bon message.

Madame Stéphanie LESTIOU et Madame Nathalie SAULZET indiquent que lors de la commission, elles n'ont pas remarqué qu'il y avait des discordances sur les montants alloués aux associations. Elles expriment leur surprise, et tiennent à préciser qu'elles avaient compris qu'il fallait respecter un budget prédéfini. Cette restriction budgétaire explique que certaines associations aient vu leur subvention diminuer. Si des propos clairs avaient été tenus sur le fait qu'il y avait un budget plus conséquent, elles n'auraient pas discuté sur certains montants demandés par les associations.

Madame Stéphanie LESTIOU exprime son désaccord contre Monsieur Laurent NAVARRE, et plus particulièrement contre Monsieur Benjamin DEBUIGNE. Elle n'admet pas que les choix faits par la Commission soit remis en cause parce qu'elle n'avait pas tous les éléments. Madame Nathalie SAULZET rejoint ces propos comme Monsieur Joël BARON qui indique que le reste des élus doit se plier à l'avis de la Commission.

Monsieur Bruno MOREAU revient sur les propos de Monsieur Joël BARON, en rappelant que le travail des Commissions est important mais que les décisions formulées ne sont que des avis et que le vote est réservé au Conseil Municipal. Il rappelle que pendant la séance, les tarifs ont bien été discutés et modifiés alors qu'il y avait eu une Commission de finances qui les a proposés. Les membres de cette commission ne s'en sont pas offusqués. Il est donc normal de pouvoir discuter des subventions qui vont être allouées aux associations.

Devant l'ampleur du débat et des propos tenus, Monsieur Bruno MOREAU propose qu'une nouvelle Commission de la vie associative et culturelle soit tenue. Madame Cécile JORY-JANVIER indique son désaccord en précisant qu'il y a déjà assez de Commissions, et qu'il est souvent difficile d'avoir la présence de tous les élus.

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS propose de soumettre au vote l'augmentation des subventions accordées à Athlétic Club Chambord, Temps libre et Vineuil cyclisme.

Le Conseil Municipal, vote à 11 voix pour, et 5 abstentions.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS présente et explique ce que c'est qu'une ligne de trésorerie à l'ensemble des élus. Il précise que c'est une souplesse de paiement qui est proposé et qu'elle ne sera pas forcément utilisée. Elle permet à la commune de pallier une trop juste trésorerie si une opportunité d'achat se présente.

Monsieur Jean-Louis JANVIER exprime sa méconnaissance sur des taux variables. Monsieur DAUTREMÉPUIS lui répond que les taux fixes n'existent plus pour ce genre de prestation.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'ouverture de cette ligne de trésorerie.

Monsieur DAUTREMÉPUIS présentera au prochain Conseil Municipal le choix de l'organisme bancaire.

Convention de desserte dans le cadre du réseau de la lecture publique avec la Médiathèque

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS présente au Conseil Municipal une convention entre la commune et le département de Loir et Cher relative à la création et au développement d'une bibliothèque à Huisseau sur Cosson.

Cette convention vise à proposer un service de lecture publique à la population, avec des prestations d'ingénierie de projet et des prestations de service.

Cette convention est nécessaire à l'obtention de subvention et des services de prêt de documents.

Le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité.

Mise en place de Prim'OT pour les écoles

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS présente Prim'OT au Conseil Municipal comme un outil de communication entre les élèves, les enseignants et les parents à l'école élémentaire. Ce logiciel a été présenté en commission scolaire, et il est porté par l'Académie ORLÉANS-TOURS. Il est simple d'utilisation et il est adapté aux jeunes enfants. La présentation fait un point sur toutes les fonctionnalités.

Monsieur Nicolas VERNEAU connaît le même outil mais dans une autre version au collège (Pronote). Il indique que c'est un bon outil pour préparer les enfants et les parents au collège. Toutefois, il précise qu'il est conseillé d'utiliser un PC car il y a une déperdition de connexion sur les tablettes ou les portables. Il faut également penser à la fracture numérique pour les foyers qui ne disposent pas d'ordinateur.

Monsieur Bruno MOREAU demande pourquoi la commune devrait payer ce service alors que la demande émane de l'éducation nationale.

L'ensemble des élus demandent à quelle date le logiciel serait mis en place. Monsieur DAUTREMÉPUIS répond que vraisemblablement il sera mis en place en septembre 2023. Les élus indiquent qu'il reste du temps et demandent un complément d'information avant de se prononcer.

Le Conseil Municipal décide l'ajournement de cette décision.

Remboursement de factures à un élu

Monsieur DAUTREMÉPUIS informe le Conseil Municipal que Madame Stéphanie LESTIOU a avancé une facture de 89€46.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le remboursement de cette somme.

Convention entre la commune et un établissement spécialisé

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS présente la convention entre un établissement spécialisé, la clinique de SAUMERY, et la médiathèque. Cette convention facilite le prêt d'ouvrages aux résidents de la clinique, et celle-ci s'en porte garante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la convention.

Mise à jour des listes d'élus dans les différentes commissions

Monsieur DAUTREMÉPUIS rappelle qu'il devient nécessaire de mettre à jour la liste des élus dans les différentes commissions suite aux décès de deux élus. Monsieur Jean-Louis JANVIER informe les élus que c'est à sa demande que ce point est abordé. Il souhaite en effet faire partie de la Commission de la vie associative et culturelle.

L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord pour remettre à jour la liste des élus dans les différentes commissions.

AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Communautaire du Grand Chambord va verser 20 000€ au FECECO suite au tremblement de terre en Turquie et en Syrie.

Il va y avoir une révision du PLUi. Le PLUi-H va regrouper le PLUi et le PLH (Plan Local d'Habitations). Suite à cette révision, le service d'urbanisme de la CCGC va se déplacer dans les communes pour récupérer les informations relatives aux zones qui pourraient être concernées pour bénéficier d'une éventuelle requalification.

Présentation le 3 juin 2023 du travail effectué sur le futur SCOT à la halle aux grains. Cette présentation sera réalisée par Monsieur Nicolas HASLÉ.

Le Fond Friche pour les bâtiments et le Fond Verts pour la transition écologique pourraient permettre de subventionner des travaux portés par la Commune en matière de gestion énergétique et de gestion du foncier.

Un rapide point est présenté sur le jumelage. Il est proposé de mettre en place un groupe de travail constitué des présidents des associations qui pourraient apporter leur contribution à cette opération et des élus pour expliquer et présenter l'intérêt d'un jumelage.

Monsieur Bruno MOREAU présente rapidement la réunion d'un groupe de travail qui a eu lieu à la CCGC sur les mobilités douces. Il étudie les liaisons possibles entre les communes pour créer des voies douces pour que les administrés et les touristes puissent les emprunter au quotidien. Il indique qu'il a apporté des annotations sur les voies proposées.

Prochainement, il va être mis en place un service CNI et passeports à l'espace France service de la CCGC.

Monsieur Jean-Luc DAUTREMEPUIIS présente le bilan d'activité de la médiathèque de l'année 2022. Il indique que la médiathèque a reçu 67 nouvelles inscriptions en 2022, soit une augmentation de 30%. Il y a eu 1609 personnes qui ont fréquenté la médiathèque en 2022 (chiffre de mai à décembre 2022). Il présente l'activité prévisionnelle 2023 des animations. La hausse de la fréquentation et les différentes animations programmées nécessitent une optimisation de l'espace disponible. Il va être nécessaire de réaménager la médiathèque pour accueillir les enfants et les personnes à mobilité réduite.

La séance est levée à 22 h 40.

Le 1^{er} Adjoint,




Jean-Luc DAUTREMEPUIIS

TARIFS COMMUNAUX 2023

LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS	Habitants de HUISSEAU et agents	Habitants HORS commune	Associations 2023
Forfait location WE (2 Jours)	450 €	650 €	Gratuit 1 fois par an NB: juin 2024 ml-tarif (sauf réservation 2023)
Nettoyage et chauffage			
CAUTION	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Location un jour en semaine (sauf vendredi)	200 €	300 €	Gratuit
Nettoyage et chauffage			
CAUTION	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Attestation d'assurance Responsabilité civile	Attestation d'assurance	Attestation d'assurance	Attestation d'assurance

LOCATION CLUB HOUSE	Entreprise	Associations 2023
Pour RÉUNION de 50 personnes maxi (Hors COVID 19)	50 €	Gratuit
CAUTION	600 €	600 €
Attestation d'assurances Responsabilité civile	Attestation d'assurance	Attestation d'assurance

Annexe 1 délibération de mars 2019

MEDIAHTEQUE MUGUETTE BIGOT	Entreprise	Associations 2023
Pour RÉUNION de 20 personnes maxi (Hors COVID 19) avec ou sans informatique	20 €	Gratuit
	50 €	Gratuit
CAUTION	600 €	600 €
Attestation d'assurances Responsabilité civile	Attestation d'assurance	Attestation d'assurance

TARIFS GARDERIE	Tarifs 2023
AVEC APPLICATION A LA RENTREE SCOLAIRE	
Périscolaire (école) 1/2 journée Matin OU Soir	2,20 €
Fréquentation occasionnelle sans repas (Minimum mensuel de facturation)	5,5€ (selon Trésor pub)
Réduction 2 enfants inscrits	20%
Réduction 3 enfants inscrits	30%
Repas cantine	3,9 € (selon Restaival)

LOCATIONS DE MATÉRIEL	Tarifs 2023
1 Table	2,00 €
2 Bancs	2,00 €
Stand et bâches	25,00 €
CAUTION	100,00 €
LOCATION MATÉRIEL LORS D'UNE MANIFESTATION COMMUNALE	
Table	2,00 €
Grille d'exposition	1,00 €

CONCESSION CIMETIÈRE	Tarifs 2023
15 ans	135,00 €
30 ans	243,00 €
Colombarium 15 ans (peuvent accueillir entre une à quatre urnes)	660,00 €
Colombarium 30 ans (peuvent accueillir entre une à quatre urnes)	1 200,00 €

COPIES : Noir et Blanc / Couleur	Tarifs 2023
1 Copie A4	0,20 € / 0,30 €
1 Copie A4 recto verso	0,30 € / 0,50 €
1 Copie A3	0,30 € / 0,60 €
1 Copie A3 recto verso	0,60 € / 1,20 €

DROIT DE PLACE	Tarifs 2023
Taxi	300,00 €
Marché pour l'année sans électricité	25,00 €
Marché pour l'année avec électricité (camion pizza... Rôtissoire, etc...)	100,00 €
Marché occasionnel par semaine sans électricité	3,00 €
Marché occasionnel par semaine avec électricité (camion pizza... Rôtissoire, etc...)	5,00 €
Emplacement lors d'une manifestation communale	10,00 €
Jetons de camping cars	2,50 €

ENCARTS BULLETIN MUNICIPAL	Tarifs 2023	
	Ent. Commune	Ent. Hors commune
1/8 page (format carte de visite)	60,00 €	100,00 €
1/4 page	120,00 €	200,00 €
1/2 page	210,00 €	350,00 €

ANIMAUX EGARES	Tarifs 2023
Capture ou intervention cynégétique*	60,00 €
Capture ou intervention cynergétique* en dehors des horaires d'ouverture des services communaux	100,00 €
Capture avec vétérinaire	155,00 €
Convoyage SPA	70,00 €

**La moitié sera reversée aux écuries d'IMASI (cf délibération Janvier 2019)*

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATION	Associations 2023
Associations communales	
Association d'anciens combattants	
Anciens prisonniers de guerre	250,00 €
Anciens combattants	250,00 €
FNACA	70,00 €
Associations sportives	
DDH Danse et Détente à Huisseau	1 000,00 €
Pétanque Huisselloise	300,00 €
Tennis du Grand Chambord	800,00 €
Athlétic Club Chambord (ex USHSC)	3 000,00 €
Associations culturelles / de loisirs / bien être...	
Arts et loisirs	300,00 €
Club thérapeutique de Saumery (SACES)	0,00 €
Temps libre	450,00 €
Initiative Huisseau	0,00 €
Pompiers (amicale)	0,00 €
Amicale du chien du Pays de Chambord (ACRPC)	0,00 €
Comité de fêtes	300,00 €
Image'in	0,00 €
Bien naître en famille	0,00 €
Chasse	200,00 €
Tout p'tits 41	150,00 €
Associations scolaires - périscolaires	
Coopérative scolaire	800,00 €
FEH (Fête des enfants Huissellois)	350,00 €
Associations hors commune	
Associations sportives	
Judo Club Bracilien (13 adhérents de Huisseau en 2021)	0,00 €
Associations culturelles / de loisirs	
Vineuil Cyclisme (versée si course réalisée)	400,00 €
USEP (petites randos)	0,00 €
Tour du Loir et Cher	0,00 €
Chantiers jeunes	200,00 €
Associations à caractère social ou humanitaire	
ADMR	500,00 €
Banque alimentaire (prélevé sur le budget du CCAS)	700,00 €
PEP45	50,00 €
ASSAD	300,00 €
Secours Catholique	0,00 €
Croix rouge	0,00 €
JALMALV (accompagnement fin de vie)	60,00 €
Associations diverses	
Le souvenir français	0,00 €
Fédération des aveugles de France	0,00 €
Fondation du patrimoine	0,00 €
Prévention routière	150,00 €
ADER (association départementale d'éducation routière)	108,00 €
JSP SLN	0,00 €
Jeunes sapeurs pompiers (délib du 08/12/20)	0,00 €
Association secrétaires de mairie (ASMDG)	70,00 €
Conciliateur de justice	80,00 €
Sapeurs Pompiers de Blois SUD	0,00 €
GRAHS SOLOGNE (recherches archéologiques)	0,00 €
Téléthon	0,00 €
LEAP BOISSAY	0,00 €
Sologne Nature Environnement	0,00 €
CMA (artisanat)	0,00 €
Fédération Nationale des Déportés	0,00 €
DDEN 41 (éducation nationale)	0,00 €
Provisions	3 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	13 138,00 €